

Affaire n°42/2111 : Réhabilitation de l'église de Saint Augustin lot n°1 "Travaux préparatoires/démolition/gros-oeuvre/charpente-couverture" - Autorisation de signature de l'avenant n°1.

Chargé de Projets Structurants et Relation DCP - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire expose à l'Assemblée délibérante qu'un marché concernant le lot n°1 intitulé « Travaux préparatoires/démolition/gros-œuvre/charpente-couverture » a été attribué à l'entreprise SARL PG STRUTURE et notifié le 24 juin 2024.

Le présent avenant n°1 a pour objet de prendre en compte d'une part, les modifications actées par l'ordre de service n°3 relatif à des prix nouveaux portant sur la réalisation de travaux en milieu amianté et de pose de la sur-toiture et d'autre part, les prestations en moins-values telles que la suppression des travaux extérieurs façade Nord ; la suppression de la dépose de la couverture existante amiantée ainsi que la suppression de la sous face en Sapiphone, conduisant à une augmentation du montant initial du marché de 49 454.54 euros hors taxes (+7.12%).

De plus, il convient de tenir compte des devis n° 20250718 d'un montant de 16 286.40 € HT et n° 20250824 d'un montant de 15 684.00 €HT détaillés dans l'avenant en pièces jointes.

Aussi, l'incidence financière se traduit de la façon suivante :

➤	Montant du marché initial :	Hors taxe :	694 644.00 €
		TTC :	753 688.74 €
➤	Montant de l'avenant n°1 :	Hors taxe :	81 424.94 €
		TTC :	88 346.06 €
➤	Montant du marché après l'avenant 1 :	Hors taxe :	776 068.94 €
		TTC :	842 034.80 €

Le pourcentage d'augmentation de l'avenant n°1 par rapport au montant initial du marché est de + 11,72 %.

L'incidence sur le délai est le suivant :

- Concernant l'ordre de service n°3, le délai est d'un mois,
- Concernant le devis n°20250824, le délai est d'un mois supplémentaire,
- Soit un délai total de deux mois.

Les sommes dues en exécution seront imputées sur la ligne budgétaire 020 2313 9902 0006 47.

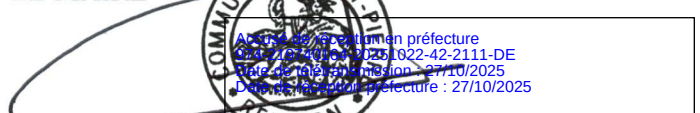
Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** la passation du projet d'avenant n°1 au marché de travaux préparatoires/démolition/gros-œuvre/charpente-couverture, passé avec la SARL PG STRUTURE sur le fondement des conditions exposées ci-dessus,

- **D'AUTORISER**, lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services, ou toute autre personne dûment habilitée dans son domaine de compétence , à **SIGNER** ce projet d'avenant n°1 au marché correspondant sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution.



P/EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



David LORION